

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

DEFR
Monsieur Guy Parmelin,
Chef du Département
Conseiller fédéral

Courriel : energie@bwl.admin.ch

Berne, le 12 décembre 2022

Consultation concernant les mesures de gestion réglementée en cas de pénurie d'électricité

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

1. Considérations générales

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de nous prononcer sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons part de notre avis. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, le risque de pénurie d'électricité s'est atténué par rapport aux prévisions encore alarmistes d'il y a quelques mois. Mais, en raison de l'imprévisibilité de la guerre en Ukraine et d'autres facteurs internationaux (p. ex. évolution du prix du gaz et de l'électricité sur les marchés mondiaux) et de la situation météorologique, Travail.Suisse salue la mise en œuvre de mesures de gestion réglementée en cas de pénurie d'électricité. Travail.Suisse se préoccupe dans ce cadre de ne pas toucher aux services publics fondamentaux, de maintenir les emplois et de ne pas pénaliser les bas et moyens revenus. Par ailleurs, l'insuffisance de production indigène d'énergies renouvelables ne pourra être rapidement comblée, même avec les plus grands efforts et l'augmentation importante des investissements et devrait perdurer quelques années encore. C'est pourquoi, pour Travail.Suisse, des mesures de gestion réglementée en cas de pénurie d'électricité resteront sans doute nécessaires aussi pour la période hivernale 2023-2024.

Travail.Suisse regrette que le Conseil fédéral ait décidé fondamentalement de ne pas aider certaines entreprises qui devraient cesser de produire totalement ou partiellement en raison d'une trop forte augmentation des prix de l'électricité. Nous demandons un peu plus de souplesse, en particulier lorsque des emplois sont menacés. Pour Travail.Suisse, si les conditions pour obtenir des indemnités de chômage partiel ne sont pas remplies, les entreprises devraient pouvoir obtenir des aides pour cas de rigueur comme pendant la période de coronavirus. Afin de booster la transition énergétique, les entreprises qui prendraient des engagements pour réduire l'utilisation des énergies fossiles ou amélioreraient l'efficacité énergétique, ne devraient pas rembourser intégralement les aides reçues.

La crise énergétique actuelle montre que la Suisse a trop tardé à prendre le tournant de la transition énergétique, avec un développement trop lent des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Si nous voulons non seulement à court terme mais aussi à moyen terme éviter un risque de pénurie d'énergie, et en particulier d'électricité, des mesures de gestion réglementées ne suffisent pas car elles soignent les symptômes dans l'urgence et n'apportent pas de solutions durables à des problèmes de sécurité d'approvisionnement fondamentaux. Dans ce contexte, il devient urgent d'augmenter plus fortement et plus rapidement la production d'énergies renouvelables en Suisse, en particulier en hiver où la Suisse est traditionnellement importatrice de courant.

Un autre aspect à prendre en considération pour éviter de possibles pénuries d'électricité est d'accorder la priorité à la sécurité de l'approvisionnement électrique par rapport à d'autres aspects du fonctionnement du marché de l'électricité. La sécurité de l'approvisionnement en électricité doit primer sur de pures considérations de marché comme sa libéralisation complète. Pour Travail.Suisse, l'électricité revêt une importance systémique pour le fonctionnement économique et social et doit être définitivement considérée comme un bien de service public et pas comme un simple bien de marché.

2. Considérations sur les mesures de gestion réglementée

Travail.Suisse salue dans l'ensemble les mesures proposées et les niveaux de mise en œuvre, d'abord des mesures de restriction et des interdictions, puis de possibles contingentements et délestages. Si nous sommes d'accord sur le principe de ces mesures et la manière dont le dispositif est articulé, il y a certains éléments que nous ne soutenons pas ou refusons. Vous trouverez nos éléments de réponse plus précis formulés dans le questionnaire annexé.

En vous remerciant de réserver un bon accueil à notre réponse et à nos propositions d'améliorations, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Travail.Suisse



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier politique énergétique

Annexe : - questionnaire rempli